

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye, Province.
 Pour un an . . . 23 fl. 32 s.
 six mois . . . 14 fl. 18 s.
 trois mois . . . 7 fl. 8 s.
 PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 compris et 20 cts. par ligne au-dessous.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, Spui, n° 75.
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES.
 Chez M. van der Post, libraire, Spui
 et chez M. J. J. van der Post, à Edam,
 braires, Pooten, à Edam.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franc de port.

LE 24 JUIN.

L'abonnement au Journal de La Haye coûte:

Pour la ville . . . fl. 28. — par an
 14. — pour 6/m
 7. — pour 3/m
 Pour la province . . . 32. — par an
 16. — pour 6/m
 8. — pour 3/m
 Pour la Belgique, . . . 36. — par an.
 18. — pour 6/m.
 9. — pour 3/m.
 Pour la France, . . . 44. — par an.
 L'Angleterre, l'Ita-) 22. — pour 6/m.
 lie et l'Espagne.) 11. — pour 3/m.
 Chaque numéro pris séparément, 15 cents.
 L'Abonnement au Bulletin publié tous les jours avant midi,
 se paie fl. 4. — par trimestre, pour La Haye, et fl. 5. — pour la
 province.

y compris 52 jolis vo-
 lumes de Romans nou-
 veaux par année, 26 par
 6/m ou 13 par 3/m pour
 ceux qui paient l'abonne-
 ment en souscrivant.

Annances : fl. 1.50 les premières 5 lignes, et 20 cents par ligne en sus (timbre compris.)

Reclames : fl. 3. — les premières 5 lignes et 40 cents par ligne en sus.

Ces conditions prennent cours à partir du 1^{er} Juillet.

Les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler au plus tôt.

Ceux qui ont pris leur abonnement à notre bureau ou chez un de nos correspondants, libraires ou autres, et qui ne l'auront pas contremandé formellement, seront supposés le continuer.

Ceux qui ont pris leur abonnement à un BUREAU DE POSTE, devront le renouveler sans délai, afin d'éviter une interruption dans l'envoi du journal.

AVIS A NOS LECTEURS.

L'abondance des matières et l'importance des nouvelles politiques nous ont empêché depuis quelque temps de continuer la publication de nos feuilletons, mais nous osons nous flatter que nos lecteurs auront trouvé une compensation à cette lacune dans le grand nombre de nouvelles publiées par le Journal de La Haye; ils auront pu remarquer que chaque numéro contenait au moins un tiers de matière de plus qu'auparavant. — Nous avons en outre fait distribuer gratis en supplément la fin du nouveau roman de M. Eugène Sue, *L'Orgueil*. — Si, d'un côté, nos abonnés ont gagné relativement aux nouvelles politiques, nous voudrions cependant ne pas les priver d'une lecture qui généralement jusqu'ici a été accueillie avec faveur. D'abord, nous avions eu l'intention d'agrandir notre format, mais depuis la suppression du timbre en Belgique, nous avons été forcé de renoncer momentanément à cette idée. Le timbre qui frappe notre journal à l'étranger rend la concurrence avec les journaux des pays voisins d'autant plus redoutable que ceux-ci, affranchis de toute taxe, ont pu singulièrement diminuer leur prix d'abonnement. Ainsi, pour éviter une augmentation de timbre qui, dans les circonstances actuelles, pèserait lourdement sur l'exploitation du Journal de La Haye, et en même temps pour faire jouir nos abonnés de tous les avantages d'un grand format, nous publierons, dès la première semaine de juillet prochain, et ensuite hebdomadairement, un volume des romans de la littérature étrangère qui obtiennent le plus de vogue, et dont le prix est d'ordinaire de 4 à 5 francs. — Ces publications hebdomadaires réaliseront à la fin de l'année une collection de 52 volumes de romans choisis représentant la valeur de 200 à 250 francs. La distribution en aura lieu tous les samedis soir et se fera gratis à tous ceux qui, à commencer du 1^{er} juillet prochain, s'abonneront au Journal de La Haye, et payeront l'abonnement en souscrivant.

MM. les abonnés actuels qui désireront profiter de cet avantage, sont priés de faire verser le montant de leur abonnement avant le 30 juin, pour ne point éprouver de retard dans l'envoi des volumes.

MM. Les abonnés de la province paieront en sus 50 cents par trimestre, pour que cet envoi puisse leur être adressé franco par la poste.

Nous sommes en presse, pour paraître dans la première semaine de juillet prochain :

PATUROT A LA RECHERCHE DE LA MEILLEURE DES REPUBLIQUES.

Nos lecteurs n'auront point oublié les amusantes tribulations de Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale; nous avons publiés, il y a quelques années, dans le Journal de La Haye, Le Jérôme républicain est un nouvel ouvrage plein d'originalité et de gaieté; la lecture de ce roman est, nous écrivait-on, la seule distraction que les Parisiens aient en ce moment.

REVUE POLITIQUE.

Il paraît que la nouvelle publiée hier que Venise aurait invoqué le secours de la France contre les Autrichiens, est prématurée; ainsi que celle que nous avons rapportée une correspondance de Paris sur une prétendue défaite des Piémontais par le maréchal Radetzky. Ce qu'il y a de vrai dans la première nouvelle, c'est que dans toutes les paroisses de la république de Venise on signe des adresses pour prier les Français de venir délivrer Venise.

Un fait digne de remarque, c'est que depuis peu de temps les fonds publics ont haussé de 10 pour cent à Naples.

Si nous en croyons une correspondance adressée à la Bourse de Hambourg, en date de Copenhague, le 18 juin, il y aurait arrivé une note du cabinet de St. Pétersbourg dans laquelle on engage la Danemark à accepter les conditions de paix proposées par l'Angleterre. Cependant les nouvelles que l'on a reçues de l'île de Rügen et les opérations de l'armée danoise et suédoise réunie nous feraient croire que la nouvelle donnée par la feuille hambourgeoise a besoin de confirmation.

Nous n'avons pas de nouvelles du blocus de Trieste. Le Journal du Lloyd autrichien, du 17 juin, annonce que la frégate de guerre anglaise, le *Spartan*, commandée par le capitaine Serjeant, avec 240 hommes et 24 canons, et le brick de guerre anglais, le *Arlequin*, avec 130 hommes et 14 canons, ont jeté l'ancre devant la rade de Trieste.

Nous avons fait connaître l'exposé des finances de la France et le plan du ministre qui indique les moyens à l'aide desquels il espère faire face aux besoins du moment. Le comité des finances vient de déposer son rapport sur le travail ministériel. On pouvait prévoir que le comité ne partagerait pas toutes les vues de M. Duclerc. M. Garnier Pagès aussi avait communiqué à l'Assemblée un plan de finances. Il avait préparé un budget magnifique, présentant l'équilibre entre les recettes et les dépenses avec un excédant de 4 millions. Mais on s'est bientôt aperçu que ce n'était là qu'un budget d'illusion. Il semblait, comme dit le *Constitutionnel*, que le ministre des finances eût pris, pour dresser ses évaluations, la lorgnette dont parle le fabuliste, en tournant le verre qui grossit du côté des recettes, et le verre qui rapetisse les objets, du côté des dépenses. Le comité, regardant les faits d'un œil moins optimiste, établit que les recettes présenteront un déficit probable de 119 millions; les crédits déjà accordés par l'Assemblée ont accru les dépenses certaines d'une somme de 19 millions environ. Il faudra donc pourvoir à un déficit de 140 millions environ, évaluation très modérée. Voilà pour le budget de 1848.

Après le budget vient le plan financier du ministre Duclerc. On le connaît; il s'agit, d'une part, de mettre à la charge de l'Etat de énormes dépenses extraordinaires, occasionnées en partie par le rachat des chemins de fer; de l'autre, de créer, pour 1848 et 1849, des ressources extraordinaires, évaluées par le ministre à la somme de 500 millions.

Ces chiffres posés un peu trop à la hâte, n'ont pu soutenir l'épreuve de la commission chargée de leur examen. Le comité a profondément scruté les sources diverses des recettes extraordinaires sur lesquelles compte le ministre des finances. Comme sur le budget, la aussi le comité a fait disparaître bien des exagérations. Au lieu de 580 millions, il y en a tout au plus 250 à espérer; de telle sorte qu'après avoir couvert le déficit de 1848, le trésor n'aura plus, sur ces ressources extraordinaires, au commencement de l'exercice 1849, qu'une somme de 100 millions, qui peut être encore diminuée par de nouvelles dépenses imprévues.

Voilà l'état vrai des finances de la France. Il sera bien plus défavorable si l'ordre n'est pas rétabli dans les rues et dans l'administration.

C'est là l'avis du comité des finances.
 « La question financière, dit la commission, ne peut pas en effet se traiter isolée de la question politique. Dans un pays mal gouverné, il n'y a pas de bonnes finances. Si le pouvoir, par son intelligence et sa force, ne rétablissait pas la paix des rues, s'il ne faisait pas rentrer la tranquillité dans les esprits avec la confiance, nous tenterions une œuvre impossible. L'ordre fait le crédit; l'anarchie fait la banqueroute.

Le comité persiste à proposer le remboursement des bons du trésor et des créances sur la caisse d'épargne, en rentes au taux du jour.

On devait s'attendre à l'effet que produirait dans les colonies françaises l'abolition immédiate de l'esclavage. M. l'amiral Casy a fourni avant-hier à ce sujet les renseignements les plus tristes à l'Assemblée nationale. Les nègres, se sentant libres, ont partout arboré l'étendard de la révolte, et ils ont mis autour d'eux tout à feu et à sang. Ce soulèvement rappelle le souvenir si douloureux pour la France des massacres de St. Domingue. Pourtant, au départ du bâtiment porteur de ces nouvelles, le calme était rétabli.

Les interpellations, amendées par la lettre de M. de Bussy, ont eu lieu dans l'Assemblée nationale, sur la composition du corps diplomatique en France; mais la réponse faite par M. Bastide, ministre des affaires étrangères, aux questions d'un membre de l'Assemblée, n'a pas répandu beaucoup de lumières. L'Assemblée n'a pas voulu pénétrer trop avant dans ce débat. Après cet incident, on a commencé la discussion du projet de loi sur le rachat des chemins de fer. Ce projet a été combattu par M. de Montalembert dont le discours paraît avoir fait une vive impression.

Paris est de nouveau livré aux agitations des rassemblements, aux cris et aux émeutes. Avant-hier, à 5 heures, le bruit du tambour vint retentir jusqu'au sein de l'Assemblée nationale, et l'on craignait même une démonstration populaire con-

tre cette assemblée. Ces mouvements ont pour cause le refus de partir opposé par les ouvriers des ateliers nationaux qui devaient être dirigés sur les départements. On cherche à les pousser à l'insurrection. On leur a fait comprendre que, s'ils retournaient dans leur pays, ils seraient reçus à coups de bâton par les paysans. Ainsi, douze mille ouvriers, qui d'abord ont consenti à se rendre dans les départements pour l'exécution de travaux aux frais de l'Etat, ne veulent plus quitter Paris. Le gouvernement sera obligé d'adopter des mesures énergiques, et la solution de cette question ne se fera pas sans coups de fusil.

La chambre des communes a commencé enfin la discussion de la question des Indes occidentales, mais sans être encore arrivée à un résultat. Le départ du paquebot en destination des Indes occidentales a été retardé. On attendait depuis quelque temps à ce que le cabinet de lord John Russell fût renversé sur la question qui occupe la chambre des communes. Lord John Russell a présenté un projet tendant à accorder une légère protection aux sucres produits des colonies des Indes occidentales, et aussi d'allouer une somme de 500,000 livres sterling comme moyen d'encourager l'immigration de nègres libres de l'Afrique.

En 1834, on les a dépouillés de leurs esclaves, ce qui a rendu pour eux la production plus difficile et dans beaucoup de cas impossible. Il avait été tacitement sous-entendu à cette époque qu'ils seraient protégés par un droit différentiel en leur faveur, jusqu'à ce qu'ils eussent pu reconquérir la position qu'ils venaient de perdre. Mais en 1846, le parti du *free-trade* réussit à faire révoquer la protection dont ils jouissaient, de façon que les colons des Indes anglaises furent abandonnés à eux-mêmes et forcés de lutter contre les autres pays qui produisent le sucre avec l'aide du travail des esclaves. La conséquence a été pour les colonies anglaises une ruine imminente.

Or, les propositions présentées par lord John Russell blessent les planteurs, parce que la protection qui leur est promise est plutôt nominale que réelle. Elles blessent les partisans du *free-trade*, parce que toute protection, quelle qu'elle soit, est contraire à leurs principes. Elles blessent ceux qui combattent l'esclavage, parce que la protection est tellement insignifiante qu'un avantage considérable est assuré aux pays à esclaves.

De cette façon lord John Russell a soulevé, contre lui l'opposition de tous les partis. Reste à savoir ce que fera sir Robert Peel et les anciens ministres. On l'ignore encore, mais le *Morning-Chronicle*, organe des amis de sir Robert Peel, attaque les propositions ministérielles en termes fort énergiques. Si les chefs agissent conformément à l'opinion de leur principal organe, on ne voit rien qui puisse sauver le gouvernement d'une défaite. Une seule chose est en leur faveur, c'est la difficulté de leur trouver des successeurs dans la situation actuelle des partis. Le maintien des whigs au pouvoir ne repose plus que sur cette faible base.

La grande motion de M. Hume a commencé le 20. Nous publierons plus loin les détails de cette séance.

Le Roi a approuvé la nomination de M. J. van Herwerden comme agent-consulaire russe pour le Helder et la côte occidentale de Hollande, d'Enkhuizen jusqu'à Egmond sur la mer; ainsi que pour l'île de Wieringen.

Nouvelles des Indes néerlandaises.

BATAVIA, 26 AVRIL. — Les nouvelles reçues des derniers événements de l'Europe ont produit une grande sensation. Les lettres de change du gouvernement, toujours si recherchées comme moyen facile de paiement, ne trouvaient pas de placement, et plusieurs personnes qui en avaient acheté hésitaient même à les recevoir.

L'expédition projetée contre Bali a été ajournée par suite des derniers événements de l'Europe, et le départ pour la même patrie des vaisseaux de guerre qui avaient été remplacés, a été suspendu. L'expédition forte de 3,000 hommes de troupes, sous le commandement du général-major van der Wyck, est prête à entrer en campagne. Les rajahs de Bali, de Karang-Assam et de Kloukong apprendront de nouveau qu'ils ne peuvent impunément violer les traités. Avant d'ordonner une nouvelle expédition contre Bali, le gouverneur-général a adressé trois proclamations aux chefs de ces contrées, dans lesquelles il leur demande le paiement immédiat des frais de guerre occasionnés par l'expédition de 1846, la démolition de tous leurs forts et l'extradition au gouverneur du royaume de Gustie Dylantiek, qui s'est particulièrement montré hostile au gouvernement néerlandais.

Nous extrayons les passages suivants des principales proclamations du gouverneur-général :

« Le gouverneur des Indes Néerlandaises, sur qui repose le soin et le devoir de protéger la sûreté de la navigation, ne peut rester spectateur impassible de ce qui se passe à Bali, devant l'asile des malfaiteurs et des déserteurs; il ne saurait non plus que qu'on y perde complètement de vue la protection qu'accablent toutes les nations civilisées, aux naufragés, et que le gouvernement néerlandais se voit obligé d'accorder à tout individu qui se trouve sur son territoire.

« Le moment est venu pour le gouvernement des Indes Néerlandaises de remplir religieusement les obligations qui pèsent sur lui; il se voit donc forcé de reconquérir ses armes, après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir satisfaction d'une manière amicale. Il doit mettre un terme à cet état de choses qui pourrait servir de mauvais exemple, si en outre est incompatible avec l'état d'ordre et de tranquillité qui règne partout ailleurs dans les Indes.

« Une expédition, se composant de forces de terre et de mer,

ASSEMBLÉE

... déjà depuis quelque temps, sera envoyée sans retard
... chefs de Kléber, Klonow, Assant et de Berlin, qui
... déclarés en état d'hostilité avec le gouvernement des Indes
... Par conséquent toute relation avec eux est interdite
... tout transport de vivres ou d'armes est défendu pour ces
... contrées.

Le gouverneur-général a arrêté le programme de la so-
lennité qui doit avoir lieu le 1^{er} mai prochain, jour fixé pour
l'introduction de la nouvelle législation dans les colonies néer-
landaises.

Par résolution du 17 avril, le gouverneur-général a arrêté un
règlement concernant l'exercice de la police, de la justice ci-
vile et pénale pour les indigènes et les personnes qui leur sont
assimilées à Java et à Madura.

Dans la soirée du 4, est arrivée la frégate royale de Ryn, com-
mandée par le capitaine de marine Jöhr, ayant à bord le vice-amir-
ral J. P. Machielsen, qui a débarqué le lendemain matin. M.
Machielsen a été reçu par le contre-amiral van den Bosch et par
les officiers supérieurs de l'armée et de la marine. M. van den
Bosch a quitté Batavia, se rendant en Europe; M. Machielsen,
qui le remplace est entré en fonctions le 18.

Les registres de l'état civil de Batavia de 1847 accusent
pour la population européenne 180 naissances, 272 cas de dé-
cès et 50 mariages.

Dorénavant il sera prélevé comme droit territorial sur le
poivre, à son exportation, 1/5 du prix du marché, lorsqu'il
sera en dessous de 10 le picol de poivre blanc et de 1/10 le
picol de poivre noir, et 1/5 du prix du marché lorsqu'il pa-
sera au-dessus de ces taux.

On apprend que les affaires de la maison Daendels et C^o à
Samarang, qui, comme on sait, avait été déclarée en état de
faillite, sont près d'être arrangées. On a l'intention de con-
firmer l'administration aux deux associés de la maison, M. Stok
et Plate, en leur adjoignant quelques créanciers pour la liqui-
dation. On croit généralement que les créanciers recevront
100 p. c.

Dans la résidence de Tegal, les pluies ont de nouveau oc-
casionné de grands dégâts; plus de 1,300 cahiers ont été dé-
truits. Un jeune garçon et un bœuf ont en même temps été
frappés par la foudre. On a recueilli des secours volontaires de
trentehuit de terre dans les résidences de Banjoemas, Ba-
gelen, Kadoe, Hadion, Kedjoe et Pasoeroewan. Cependant, on
n'y a aucun malheur à déplorer. Par contre, dans la résidence
de Djokjokarta un fort ouragan a causé de grands dégâts.

On lit dans le *Singapore Free Press* :

Il paraît que l'importance du commerce du *Gutta Percha*
augmente journellement, et fixe de plus en plus l'attention des
indigènes des contrées environnantes. Les derniers quatre mois
il a été importé à Singapore plus de 1700 picols de *Gutta*, ce
qui est loin d'être tout ce qui a été réellement importé; car à
Jahore et ailleurs on en a recueilli au moins autant, mais il n'a pas
été porté sur les tableaux. Aussi le prix en a-t-il considérablement
augmenté ces derniers temps (de 12 et 14 dollars à 20.) On pré-
tend que la société américaine s'est assurée au prix de 30,000
dollars le monopole pour deux ans du *Gutta* du district de Sa-
langora.

Nouvelles d'Allemagne

La Gazette de Vienne du 25 juin publie une proclamation de
l'empereur dans laquelle S. M. s'exprime sur l'habitude de
Vienne tous les regrets qu'elle éprouve de ce qu'une indisposi-
tion ne lui permet pas d'entreprendre en ce moment le voyage
pour retourner à Vienne. L'empereur annonce en même temps
que l'archiduc Jean a été muni de pleins pouvoirs pour ouvrir la
diète en son nom et décider toutes les questions d'Etat qui
viennent ordinairement à la signature du souverain.

La même feuille publie une langue proclamation adressée par
l'empereur aux Croates et aux slaves, dans laquelle le souverain
les engage à ne point se séparer de la Hongrie à laquelle ils sont
réunis depuis des siècles.

« Depuis 800 ans, est-il dit dans la proclamation, vous êtes unis aux
Hongrois; pendant tout ce temps la législation a sauvegardé votre na-
tionalité. Comment pouvez-vous croire qu'après 800 ans cette même
législation ne veuille plus vous protéger? Le ban de Croatie doit se
soumettre aux ordres du ministère hongrois s'il ne veut pas se rendre
coupable de haute trahison; cependant le ban de Croatie actuel n'a pas
crainit de lui refuser cette obéissance.

Nous, roi de Hongrie, de Croatie, de Dalmatie et de Slavonie, dont la
personne doit vous être sacrée, nous vous disons que la loi ne doit pas être
violée. Nous avons juré par le Dieu vivant de maintenir l'intégrité
de notre couronne de la Hongrie, la constitution et les lois de ce pays.
Nous sommes donc tenus par serment. Tout médisant qui se repent, aussi
bien que les hommes nous pour les traiter, nous qui seroient que nous
soient qu'un jeu, venant le bras de justice. Celui qui se ré-
pente de son serment, nous le punissons. C'est ce qui a fait le ban de
Croatie, qui a été envoyé à chaque lieu, même dans les autorités à
asservir son serment. Nous avons été insultés, nous avons subi des injures per-
sonnelles dont un homme de bien ne peut se vanter. Le pape Etienne, a
été le sujet, en présence de la diète.

Il ne nous restait d'autre moyen, pour rétablir la dignité royale et
maintenir les lois, que de mettre le ban de Croatie en rébellion contre
nous. Le capitaine de l'armée Harowsky.

La Gazette de Leipzig donne les nouvelles suivantes de
Prague, 6 heures du matin, qui lui ont été communiquées de
Dresde, à la date du 20 juin. Les troupes sont maintenant com-
plètement maîtresses de la ville. Les étudiants, ainsi que tous les
autres habitants ont été obligés de remettre leurs armes; elles
seront rendues à la garde nationale dès que l'ordre sera rétabli.
L'arrêt martial a été publié. Tout individu pris les armes à la
main sera à l'instant fusillé. On n'a pu livrer que six des trente
étages qu'on avait demandés; parmi eux se trouvent Pa-
laszky, baron Villani, Claudi (chef des étudiants) Wanka;
les autres sont en fuite ou cachés. Yaster également réclamé
en otage par Windischgrätz, a été arrêté à Pilsen par les auto-
rités militaires. Le peuple est obligé à obéir à l'autorité de
la loi. Le chef du parti des tchèques. Des drapeaux
flottent aux fenêtres de toutes les maisons de Prague; on
les a hissés avec acclamation.

Les bruits de mort de l'empereur sont considérables; on le
porte à l'extrême.

PESTH. — Comme un reflet des menées pansla-

vistes, on a publié hier la loi martiale, ce qui a produit une
certaine sensation.

INSBRUCK, 13 JUIN. — M. le ministre des affaires étrangères a annoncé
par circulaire au corps diplomatique que le mauvais état de la santé de
l'empereur empêchait S. M. d'ouvrir la diète en personne, et que par con-
séquent l'archiduc Jean se rendra à Vienne à cet effet, muni des pouvoirs
les plus étendus, pour remplacer l'empereur jusqu'à ce que sa santé lui
permette de venir lui-même à Vienne. Comme Vienne va redevenir le siège
du gouvernement, le corps diplomatique est à la veille d'y retourner. M. le
baron de Wessenberg partira dans quelques jours.

Les médecins ne veulent pas que l'empereur fasse un plus long séjour à
Insbruck, parce que le sirocco qui souffle continuellement, nuit visiblement
à sa santé. Il est possible que la cour se rende à Ischl.

On croit que les Piémontais seront bientôt contraints d'évacuer Rivoli;
on prétend que des négociations ont été entamées pour conclure un armis-
tice. En attendant toute la province de Venise est reconquise, à l'exception
de la capitale, qui peut soutenir le blocus pendant plusieurs mois; à moins
que des divisions intestines ne hâtent le moment de la capitulation. En
1814, elle a été bloquée depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril de
l'année suivante, du côté de la mer par les Anglais, du côté de la terre par
les Autrichiens.

La population illyrienne de la Hongrie méridionale est en pleine insur-
rection; une bande de 7 à 8000 individus s'avance vers l'Ouest, en pillant et
saccageant tout sur son passage. D'un autre côté, le lieutenant-feldmaréchal
Hrabowsky a fait attaquer et bombarder la ville de Carlowitz, habitée en
grande partie par les Illyriens; et va s'avancer, dit-on, sur Neusatz, à la
quelle il paraît vouloir le même sort.

Des troupes de Zenta (comitat de Baas), du 11 de ce mois, maudent qu'une
bande d'Illyriens de Carlitz, forte de 6000 hommes, s'est établie
dans les environs de Carlitz; elle est commandée par un capitaine en
second, et a sous ses ordres, cette nouvelle, les gardes nationales des environs
de Theresopol, Szegedin, Bosie et même de Jankowitz se sont rendus
sur les points menacés pour disperser ces insurgés, qui répandent partout
sur leur passage l'épouvante et la consternation. (Corresp. de Nuremb.)

BERLIN, 22 JUIN. — On ne sait encore rien de positif sur la com-
position du nouveau ministère. Le motif de la retraite du mi-
nistère Camphausen est tout simplement dans l'absence d'une
majorité stable dans l'assemblée nationale. Les efforts de l'an-
cien ministre Camphausen pour composer un cabinet, afin de
pouvoir rester à la tête des affaires, ont été soutenus par la cou-
ronne, et cette retraite a jeté l'alarme dans tous les cercles poli-
tiques. Si M. Hansmann parvient à former un cabinet homo-
gène et fort, il peut compter sur l'appui de M. Camphausen et
de ses amis politiques. Il s'établira ainsi une forte majorité mo-
dérée dans l'assemblée nationale, et le pays ne pourra que s'en
féliciter.

Hier le comité de sûreté s'est rendu chez l'ancien président
des ministres pour lui demander des explications sur des bruits
qui circulaient dans la ville, au sujet de sa retraite. M. Camphau-
sen a répondu que l'assemblée nationale ne lui a pas paru par-
tager assez sincèrement ses vues pour qu'il restât à la tête des
affaires, mais qu'il n'était nullement question de réaction.
Quant à la question qu'on lui a adressée au sujet des menaces
de guerre faites par la Russie, le ministre a répondu que les Rus-
ses n'étaient à la frontière ni comme ennemis, ni comme amis.
(Gazette de Cologne.)

KASSAU, 13 JUIN. — On apprend de source certaine que le
commandant supérieur du 1^{er} corps d'armée a envoyé hier à
Pillanet à Dantzig l'ordre d'armer immédiatement ces deux for-
teresses et de les mettre en état de guerre. (Gas. de Spener.)

Des nouvelles importantes sont arrivées de Naples à Marseille.

Elles portent la date du 13 juin. En voici la substance:
La division Nanziane, envoyée contre les insurgés par le roi de Naples,
a débarqué à Pizzo et a été battue près de Monteleone précisément dans
un endroit nommé *Fonda di Lispolito*, où l'on avait tenu au siège;
Nanziane, qui était à l'arrière-garde, s'est réfugié, en se battant, avec les
débris de sa troupe dans une villa; mais, ayant été battu une seconde fois,
il a été fait prisonnier et envoyé en cadeau aux Messinois. Reggio est en
pleine insurrection; les troupes se sont retirées dans les châteaux de Re-
gio et de Scilla.

Les Siciliens sont débarqués en Calabre. Six provinces sont en pleine in-
surrection; savoir: les trois Calabres, la Basilicate et les deux Pouilles, ou
Bari et Lecce.

Les Abruzzes ont aussi commencé l'insurrection. Là se trouvent le fa-
meux Romero et autres.

Ce même jour, 13, après les nouvelles de Calabre, le roi, ayant appris
l'insurrection de Salerne, où ses troupes ont été battues, a fait offrir:

1. La constitution de 1820.
2. La remise des forts entre les mains de la garde nationale, rappelés
telle qu'elle était le 14 mai.
3. La reconstitution entière de la chambre des députés.

Nous donnons ces nouvelles telles qu'elles ont été apportées
par le *Mongibello* qui a quitté Naples le 14, mais sans les garan-
tir. Néanmoins nous ferons remarquer que le bruit a également
couru à Rome, le 13, qu'un combat aurait eu lieu à Salerne,
dans lequel les troupes royales auraient été battues par les in-
surgés.

Nouvelles d'Amérique

Le steamer des Indes occidentales le *Tay*, arrivé mardi à
Southampton, a apporté des nouvelles de l'Amérique centrale
et des Antilles des derniers jours du mois de mai. Le fait le plus
important qu'elles contiennent est celui de la prise de Bacalar,
ville de l'Yucatan par les Indiens. La ville, assiégée pendant
trois jours et à moitié réduite en cendres a été grâcée par ses
habitants, qui se sont réfugiés à Belize. Les Indiens, encouragés
par leurs succès, se sont présentés devant Belize. Le gouverneur
anglais, craignant une attaque, a fait demander des secours en
troupes et en munitions à la Jamaïque.

La guerre civile continue dans la république de Venezuela;
un grand nombre de Venezueliens ont émigré à Curaçao, St-
Thomas et les autres Antilles.

La ratification du traité de paix entre le Mexique et les Etats-
Unis est annoncée pour la vingtième fois peut-être comme pro-
chaine; mais elle n'est pas encore officielle.

Nouvelles d'Angleterre

PARLEMENT BRITANNIQUE.

LONDRES, 21 JUIN. — Dans la séance d'hier de la chambre des
communes, M. Pakington a proposé un amendement ainsi
conçu:

« La chambre, considérant les renseignements fournis pendant la pré-
sente session à une commission spéciale, est d'avis que les remèdes proposés
par le gouvernement de S. M. pour la grande détresse des possessions de
la couronne, ou pour la publication d'actes, et qui, suivant l'opinion de
la commission, appellent un soulagement immédiat, ne réaliseront pas cet

objet, et qu'ils ne paralyseront pas l'élan donné à la traite des noirs par la
diminution de la culture de la canne dans les colonies. Cet amendement
a été combattu par le chancelier de l'échiquier, et la discussion ajournée
au 22.

M. Cochrane a posé la question suivante relative aux ouvriers
anglais expulsés de France:

« Je demanderai à lord Palmerston si les ouvriers anglais expulsés de
France, avant la réunion de l'Assemblée nationale, ont obtenu une indem-
nité pour les sommes que les caisses d'épargne leur ont prêtées? Dans le
cas contraire, je demanderai au noble lord s'il serait disposé à communi-
quer à la chambre la correspondance qu'il a eue à ce sujet avec l'ambassa-
deur britannique à Paris, et s'il est disposé à solliciter une indemnité du
gouvernement français? »

Lord Palmerston. — Lord Normanby a eu à ce sujet une con-
férence avec le gouvernement français, qui a proposé de rendre
les dépôts aux ouvriers anglais. J'ai demandé au Foreign-Office
si les dépôts avaient été rendus. On m'a dit qu'il n'était encore
arrivé aucun rapport. J'ai ordonné que l'on prit de nouvelles
informations.

M. Hume a présenté à la chambre 300 pétitions de différentes
localités d'Angleterre et d'Ecosse en faveur de la réforme par-
lementaire et électorale. Ces pétitions sont revêtues de 120,000
signatures. Il présente ensuite sa motion annoncée depuis quel-
ques temps et dont la lecture est recueillie par de bruyants ap-
plaudissements. Elle est ainsi conçue:

« Décidé que cette chambre telle qu'elle est actuellement constituée,
ne représente pas suffisamment la population, la propriété, ni l'industrie
du pays, circonstance de laquelle résulte le mécontentement et le mépris
dans les esprits d'une grande partie du peuple, il est proposé par
conséquent, en vue de modifier la représentation nationale, que la fran-
chise électorale soit étendue de manière à comprendre tous les chefs de
maisons; que ce vote ait lieu au scrutin secret, que la durée du parlement
ne soit pas de plus de trois ans, et que le nombre des membres soit plus
qu'il n'est par rapport à la population. »

M. Hume passant au développement de sa motion, déclare
que les pétitions présentées à la chambre prouvent, d'une part,
l'intérêt général que le peuple attache à sa motion, et servent
de réfutation aux paroles prononcées dans le temps par lord
John Russell; il déclare en même temps pouvoir dire avec assu-
rance que ces pétitions n'ont été ni la conséquence d'une orga-
nisation, ni la suite de quelque influence; toutes elles sont spon-
tanées, toutes elles sont le vœu et la voix du peuple.

Quant à lui, il a été diverses fois invité par toutes les grandes corpora-
tions des réformateurs, avant le 10 avril, à présenter sa motion, pour
éviter les désordres qu'on prévoyait; car si on recherche la cause de tous
ces désordres qui ont éclaté dans le pays, c'est le défaut d'un système
électoral juste et équitable; ceux qui y ont pris part, sont en général ceux
qui ne participent pas aux élections des personnes, qui font les lois du
royaume; qu'on fasse disparaître la cause, et les effets disparaîtront en
même temps; l'ordre serait rétabli immédiatement, si on accordait le suf-
frage universel; la force militaire deviendrait presque inutile, le peuple
serait assez fort pour soutenir le gouvernement.

M. Hume continue en démontrant que le nombre des non électeurs dé-
passe toujours de beaucoup celui des électeurs, quoique la réforme de 1832
ait fait faire un pas vers le progrès; après seize ans d'espérance, il a été
proposé qu'une réforme plus large et plus complète est nécessaire. Le
parlement dit-il, est une machine par laquelle un pays est gouverné constam-
ment; elle suppose une représentation réelle et sérieuse de toutes
les classes du pays; tout acte du gouvernement doit être examiné à fond par
les membres de ce parlement; il est donc nécessaire que les membres
soient les plus grands propriétaires du peuple, et l'homme libre n'a pas

l'habitude d'un autre ordre de faits, M. Hume établit que sur cinq millions
d'individus mâles, âgés de plus de 20 ans, il n'y en a qu'un million, dont
150,000 en double, de sorte que le nombre des électeurs ne s'éleva guère
qu'à 850,000; tout le reste est privé de l'élection. Si, d'une part, le peuple a
des devoirs à remplir, il faut lui accorder des droits; et certes, ce n'est pas
trop que de lui accorder le droit d'électeur quand il est soumis à la milice,
quand il peut être appelé à être constable, suivant la dernière loi, quand il
est obligé de prêter main forte au gouvernement; ce n'est pas une faveur
qu'il demande, c'est un droit.

L'orateur invoque à l'appui de son système non seulement les antécédents
publicistes anciens, mais aussi le discours de lord John Grey du 30 octobre
1831, qui déjà avait exposé les avantages du suffrage universel et uni-
forme; si la motion de lord Brougham eût passé en 1837, le nombre des
électeurs serait augmenté aujourd'hui de deux tiers; la nécessité du suf-
frage uniforme est démontrée depuis longtemps: des bourgs de 1,800 habi-
tants en voient douze membres à la chambre, tandis que des comtés qui ren-
ferment 26,000 habitants n'en voient que six.

Le relevé général officiel lui a prouvé que l'Angleterre a un représen-
tant sur 1,488 habitants; le pays de Galles un sur 785, l'Ecosse un sur
1,260 et l'Irlande un sur 1,078 électeurs; la ville de Londres eût seize
membres sur 85,000 électeurs; en outre il existe quatre-vingt-dix diffé-
rents modes d'élection; après en avoir expliqué quelques-uns M. Hume
révint sur la nécessité du système uniforme; qui he pourrait que pré-
parer une grande économie dans les dépenses de l'Etat, et mettrait fin à
toutes les fraudes et moyens de corruption en fait d'élections.

Le docteur Bowring appuie la motion.
M. Bentham Drummond, tout en se montrant favorable à l'extension du
droit électoral, soutient que l'agitation qui a lieu en faveur de la réforme
ne se fait que parce que le peuple espère y trouver un remède à ses maux
physiques. Or, c'est tromper grossièrement le peuple que de lui faire croire
que la réforme parlementaire peut lui procurer du pain; que dans de la
plus grande partie de l'humanité souffrante, la misère est causée par la légis-
lation quelconque puisse porter remède à cette misère.

Lord John Russell combat la motion, qu'il trouve inopportune. La réforme
proposée n'aurait nullement pour effet d'améliorer soit la représentation
du peuple, soit la législation. A une époque comme la nôtre, la chambre
regardera à deux fois avant de s'engager dans des propositions vagues et in-
finies de réformes, propositions qui en apparence revêtent des noms de
mandes formulées par les chartistes, mais qui en réalité ne tendent
qu'à introduire ce grand changement dans la constitution anglaise.
Il espère que la motion sera énergiquement repoussée.

La discussion, après s'être prolongée sans incident remar-
quable jusqu'à deux heures du matin, a été ajournée à ven-
dredi. Un journal dit que d'après les dispositions de la chambre
des communes, la proposition de M. Hume ne paraît pas avoir
la moindre chance d'être adoptée. Tout au contraire, au contraire,
que si elle est mise aux voix, elle sera repoussée à une grande
majorité.

Indes anglaises

Nous avons accueilli avec défiance, la nuit accreditée récem-
ment par quelques journaux, d'une insurrection générale au
Lahore, qui aurait commencé par Lagesse au résident an-
glais et des officiers de sa suite. En effet, les nouvelles arri-
vées aujourd'hui par la malle de Bombay du 12 mai, ont servi à
confirmer ce bruit, et de donner aux événements qui l'ont
naître, un aussi haut degré d'importance. Voici, en peu de mots,
ce qui s'est passé.

Le gouverneur de Multan, province située entre deux

de l'Inde, à 80 lieues ouest de la capitale du Lahore, avait ex-
primé au durbar, ou conseil supérieur du Punjab, le désir d'être
remplacé. On avait cru à la sincérité de cette demande, et
vers la fin du mois de mars deux agents de la compagnie des In-
des, MM. Vans-Agnew et Anderson, avaient été envoyés sur les
lieux avec mission de régler les circonstances du remplacement.
Moulraj, tel est le nom de ce gouverneur, reçut les deux en-
voyés anglais dans la fameuse forteresse qui coûta à Runjet-
Singh, second empereur des Indes, onze années de siège et 2,000 soldats
de ses meilleures troupes. Il leur prodigua des témoignages de
respect et de déférence, les entoura de tous les raffinements de
la vie asiatique, par reconnaissance, disait-il, du service im-
mense qu'ils lui rendaient, en le délivrant du lourd fardeau de
l'administration.

Mais quelques jours s'étaient à peine écoulés dans ces dé-
monstrations d'amitié si sincère en apparence, que M. Vans-
Agnew, reçoit un coup de poignard au moment où il sortait du
fort. La blessure n'étant pas grave, il cherche à se défendre ;
mais un autre assassin le surprend par derrière et le laisse pour
mort aux soins des sikhs qui l'accompagnaient et qui étaient
probablement du complot puisqu'ils ne firent aucune résistance.
Pendant qu'on chargeait M. Vans-Agnew sur un éléphant,
pour le transporter dans une dépendance du fort qu'il habitait,
M. Anderson, qui venait à la rencontre de son infortuné collè-
gue, fut assailli par une bande de cavaliers et renversé d'un
coup de sabre, avant même qu'il eût songé à se défendre.

Khan-Singh, qui devait succéder au gouverneur Moulraj, prit
pour agresseur le meurtrier de son collègue, quoiqu'il-même cou-
rût le même danger. Mais deux jours après tout était fini ;
le fort avait été envahi par une multitude furieuse, qui
avait l'agrand des deux Anglais trop longue ; et, après un
dernier effort tenté vainement par M. Andrew pour se défendre
encore quelques instants, ils furent non seulement égorgés, mais
littéralement hachés en morceaux.

L'Angleterre, sans doute, est dans la nécessité d'infirmer au
Moulraj un châtiment exemplaire ; le mauvais vouloir, sans
doute, est assez grand dans tout le pays, et la rébellion n'y est
pas impossible, mais encore une fois nous croyons, quant à
présent, que les journaux de l'Inde, et après eux les journaux
d'Europe, exagèrent la portée du grief auquel ont suc-
cédé les deux agents de la compagnie.

Au reste, les Anglais avouent que les chaleurs extrêmes ne
permettront pas d'entreprendre une expédition au Moulraj
avant le mois d'octobre ; et d'ici là, la soumission volontaire de
Moulraj ou l'intervention des voisins peuvent élarger complé-
tement le cours des événements qu'on prévoit aujourd'hui avec
la même assurance que s'ils étaient déjà accomplis.

— On lit dans l'Englishman, journal de Calcutta, du 1^{er} mai :
« Une collision s'est lieu à Whampoa (Chine) le 7 avril, entre les Améri-
cains et les Chinois. On dit qu'un Chinois a été tué. Les habitants de Canton
qui résident à Whampoa ont attaqué des missionnaires qui se tenaient dans
le pays pour distribuer des bibles. Les missionnaires ont été battus avec
cruauté. On a publié un avis pour empêcher les effets anglais du
commerce de pénétrer dans le pays. Comme l'autorité locale n'a
pas répondu à ses plaintes, le conseil a mis l'embargo sur le commerce du
port.

Nouvelles de Belgique.

On lit dans l'Indépendance :
« Notre correspondance particulière de Paris nous avait annoncé, il y a
quelques jours, que M. Quinette, représentant du département de l'Aisne
au conseil national, venait d'être nommé, par la commission exécutive,
ministre provisoire de la république française à Bruxelles. Comme rien
ne semblait venir à l'appui de cette nouvelle, nous supposâmes que ce n'était
qu'un bruit erroné, et nous ne nous en sommes pas donné la peine.
Les journaux belges ont hier donné le fait à leur tour. Pour
les mêmes motifs, nous nous sommes dispensés de le reproduire, car, nous
le répétons, rien ne pouvait faire supposer à Bruxelles, hier encore, qu'il dût
être procédé au remplacement de M. Belloq, représentant actuel de la
république française près notre cour.

« Aujourd'hui, cependant, de nouvelles renseignements nous mettent à
même d'affirmer que la nouvelle, quoique imprévue, est parfaitement
exacte. M. Quinette va venir remplacer à Bruxelles M. Belloq, admis à la
mission de la république.

« Nous croyons savoir, au reste, qu'il n'y a dans le fait de ce rempla-
cement rien d'honorable pour M. Belloq, contre lequel le gouvernement
français n'a encore aucun sujet de plainte, et qui a su se concilier ici,
pendant le peu de temps qu'il a rempli ses fonctions, l'estime et les sym-
pathies générales. La politique paraît donc être totalement étrangère à ce
changement, motivé par de simples convenances particulières.

« M. Quinette, le nouveau représentant de la République française à
Bruxelles, est un homme de talent, de caractère le plus honorable, et qui
possède des opinions modérées, un esprit libéral et conciliant. Il est neveu de
Palmé Stuyv et fils de l'ancien conventionnel qui a passé en Belgique les
dernières années de son exil après 1815. M. Quinette a lui-même longtemps
été membre de l'ancienne chambre des députés, il y siégeait sur
le banc de la gauche, auprès de M. Odilon Barot dont il partage les opi-
nions, et dont il était et est encore le collègue comme représentants l'un et
l'autre du département de l'Aisne.

« Le *Moniteur Universel* du 22 juin, annonce dans sa partie
officielle la mission de M. Quinette de la manière suivante :

« M. Quinette, représentant du département de l'Aisne, a été chargé
par le conseil national d'une mission extraordinaire à Bruxelles, où
il va se rendre avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipoten-
tiaire de la république.

« Une correspondance particulière de Paris assure que la mis-
sion de M. Quinette a pour but de réclamer du gouvernement
belge le paiement des dépenses et frais de guerre des deux expé-
ditions françaises en Belgique, savoir celle d'août 1831, et celle
de 1832, pour l'évacuation de la citadelle d'Anvers.

Nouvelles de France.

« PARIS, 22 JUIN. — Les nouvelles de France se présentent
sous un sombre aspect. Le ministre de la marine annoncé à
l'Assemblée Nationale des massacres à la Martinique, et Paris
nouveau livré aux agitations de l'émeute.

Massacres à la Martinique.

« Les nouvelles arrivées aujourd'hui de la Martinique et de la
Guadeloupe confirment les rapports lus à l'Assemblée Nationale
par le ministre de la marine.

« Les décrets du 27 avril, promulgués en
France, abolissant l'esclavage ont été proclamés dans
les colonies, à la suite d'une collision sanglante.
L'abolition de l'esclavage a eu lieu sans effusion de sang.
Sur les événements dont cette île a été le théâtre ;
« Fort-de-France, 24 mai.

« Le 24 du courant, le sieur Duchamp, propriétaire, demeurant dans la

commune du Prêchour, a obtenu de l'autorité la permission de faire arrêter
un de ses esclaves qui avait commis le crime de parler politique. Quatre
gendarmes procédèrent à cette arrestation ; poursuivis, hués, attaqués par
le maître, ils ne parvinrent qu'avec grand-peine à le mettre à la geôle.

« A peine y était-il, qu'une foule immense réclamait avec fureur son
élargissement. Bientôt les ateliers des habitations voisines, réunis aux
sons des cornes, descendent en armes sur la ville. Déjà on déparait les rues
et l'on commençait les barricades, lorsqu'un citoyen d'une grande énergie
et d'une grande influence, M. Papy, premier adjoint au maire, comprenant
toute l'imprudience de cette arrestation, veut aller au devant des consé-
quences fatales qu'elle doit entraîner. Par ses ordres, le prisonnier est mis
en liberté. Il était trop tard : une imprudence venait encore de tout com-
promettre.

« La peur, le sentiment de la conservation venant de réunir dans un
des plus grands hôtels de la ville, chez M. de Sannois, une grande quantité
de personnes appartenant à la classe blanche. L'uno d'elles, le sieur Des-
hay, fit feu sur une bande qui défilait dans la rue. Un homme tomba mortel-
lement blessé ; aussitôt le peuple de la cité, les populations des campagnes
se pressent devant le cadavre en criant et demandant vengeance !

« L'hôtel est envahi ; les hommes qui s'y trouvent périssent jusqu'au
dernier. La révolution commence aux cris de : *Vive la liberté* ; de part et
d'autre on compte des victimes.

« M. Fournols jeune est tué ; bientôt l'incendie se déclare dans le quar-
tier du fort ; de nombreuses victimes périssent au milieu des flammes. Dans
une seule maison on ne compte pas moins de trente-cinq victimes.

« Au Prêchour la gendarmerie et l'équipage d'un bâtiment font feu sur
les esclaves qui marchent en colonnes, aux cris de : *Vive la liberté* ! Beau-
coup tombent, mais les colonnes marchent toujours, se précipitent dans
le bourg, qui devient le théâtre d'un carnage épouvantable. L'incendie
vient encore consumer les trois quarts des maisons du bourg.

« A Fort-de-France, la nouvelle de ce qui se passait à St-Pierre a produit
une impression impossible à décrire. Nous avons eu aussi notre journée de
révolution ; mais aujourd'hui tout est calme.

Agitation et rassemblements.

Les rassemblements de l'Hôtel-de-Ville ont pris hier au soir une aussi
grande extension que ceux de la veille. St-Denis récemment dispersés. Hier
à 10 heures la place, le pontour de l'hôtel, le quai Epelletier, le pont
Notre-Dame, le quai Napoléon, la rue de la Cité, le Marché aux Fleurs, le
pont du Châtelet, le quai des Ormes, la rue des Arcis et toutes les petites
rues qui aboutissent à la place de l'Hôtel-de-Ville étaient encombrés de plus
de 100,000 individus des deux sexes et de toute condition. On y parlait de
l'empire, de l'empereur, du prince Napoléon-Louis avec accompagnement
de chants patriotiques et nationaux. A 10 heures, au moment où les ras-
semblements étaient parvenus au paroxysme du tumulte, 3 à 400 gardiens
de Paris, et un bataillon de la mobile, tambour en tête, sont sortis de
l'Hôtel-de-Ville et la place a été balayée par des charges successives dans
toutes les directions sans résistance.

Les gardiens de la ville ont fait plusieurs arrestations, et les individus ar-
rêtés ont été conduits dans la tour de l'Hôtel-de-Ville. La foule, repoussée sur
les quais, les ponts et dans les rues voisines, a reformé ses groupes avec les
mêmes circonstances qu'au paravent. A la même heure, le poste de la Tour
de l'Horloge, devant le marché aux fleurs, gardé par l'infanterie, a été en-
touré par une masse d'individus besogneux de la Cité, et une tentative a
été faite pour l'enlever ; mais les soldats, retranchés derrière la grille qui
protège ce poste, ont croisé la baïonnette et fait bonne contenance, ce qui a
forcé les agresseurs à se retirer.

La foule, de dix heures à minuit, était tellement grande sur le petit pont
suspendu d'Arcole, qu'on entendait ce pont craquer et prêt à s'abîmer. Ce
n'est que vers minuit que le quartier de l'Hôtel-de-Ville a été entièrement
libre. Dès ce matin, on a augmenté la garde de l'Hôtel-de-Ville, dans la
prévision de nouveaux rassemblements ce soir.

Les environs de l'assemblée nationale ne sont plus encombrés comme la
semaine dernière ; cependant quelques groupes se forment encore ça et là
sous les marronniers et les tilleuls du jardin des Tuileries.

Une colonne de 400 ouvriers des ateliers nationaux s'est rendue ce ma-
tin au pouvoir central avec quatre drapeaux. On a remarqué dans ses rangs
un officier, un sous-officier et plusieurs soldats de la garde mobile. On ne
l'a pas regardé. Elle a crié : *A bas l'aristocratie !*

Cette colonne a parcouru les faubourgs St-Antoine, St-Marceau et plu-
sieurs autres quartiers. Elle s'est grossie dans le trajet de quelques déses-
pérés. Au moment où nous écrivons, ils stationnent sur la place de la
Baillie et à l'arrière du Trône. Des commissaires de police viennent
dit-on, de recevoir l'ordre de se rendre sur les lieux de ces attroupements
pour les disperser.

— On lit dans la Patrie :

« La promenade presque militaire des ateliers nationaux avait inspiré
quelques inquiétudes à l'Assemblée nationale. Les consignes étaient très-
sévères aux abords du palais ; les gardiens de Paris dispersaient les plus
petits groupes ou ne permettaient à personne de stationner sur le pont.

« Des bruits d'invasion ont circulé dans la salle des Pas-Perdus, mais ils
étaient généralement mal fondés.

« Malgré quelques appréhensions, les forces militaires étaient les mêmes
que les jours précédents.

« On craignait que la colonne des ouvriers nationaux ne se portât sur
l'Assemblée.

« Lorsque les gamins de Paris ont inventé le fameux *air des
lampions*, ils ne pensaient pas qu'il servirait de marchoe guer-
rière aux émeutes et aux atropements, et surtout qu'on en fer-
rait un titre de journal du soir.

« Sur ces quatre notes, on a crié tout à tour *viv'Barbès !
viv'Blanqui ! viv'Poléon !* Aujourd'hui les ouvriers des ateliers
nationaux y ont trouvé un rythme plus éloquent, car ils ont
fait retentir les abords du Luxembourg de ce refrain significa-
tif : *Nous rest'rons !*

« Ce qui prouverait qu'ils ne partagent nullement la pensée du
pouvoir, qui voudrait les incorporer dans l'armée.

« La nouvelle donnée hier par une correspondance de Paris
que l'ambassadeur de Sardaigne à Paris aurait demandé au
gouvernement français des explications sur le projet de décret
relatif à la mobilisation de 300 bataillons de la garde nationale,
est confirmée aujourd'hui par les lignes suivantes que
nous trouvons dans le *Journal des Débats* :

« On nous assure que la présentation du projet de décret sur la mobi-
lisation de trois cents bataillons de la garde nationale a produit une vive
émotion dans le corps diplomatique, qui aurait donné mission à M. de Bri-
gnole-Sales, ambassadeur de Sardaigne, de demander au ministre des af-
faires étrangères des explications sur une mesure qui semblerait impliquer
de la part de la France des intentions incompatibles avec les assurances
pacifiques précédemment transmises par le cabinet français aux autres
cabinets.

« M. Bastide n'a pas hésité à aller au-devant des observations de M. de
Brignole. Il a déclaré que les dispositions du gouvernement étaient les
mêmes après qu'avant la présentation du projet. La France veut la paix,
et la veut loyalement, sincèrement ; mais le devoir de son gouvernement
est de prévoir toutes les éventualités et d'être prêt à y faire face. La mobi-
lisation de la garde nationale est une mesure de précaution générale qui
ne saurait inspirer aucune appréhension, car elle ne cache aucune ar-
rière-pensée. Sans doute, si la France y était forcée, elle maintiendrait
fermement le respect de ses droits ; mais elle ne se fera ni provocatrice ni
agressive. On dit, au reste, que M. Bastide n'aurait tenu l'exposé des
motifs de ministre de l'Intérieur que lorsqu'il a été lu à l'Assemblée.

« Ces explications ont été transmises par M. de Brignole à ses collègues. »

On lit aussi dans le *Journal des Débats*.

« La situation de la Pologne, et surtout celle du duché de Posen, en
même temps qu'elle a droit à toutes les sympathies, mérite d'appeler l'at-
tention des cabinets. On sait que le duché de Posen a été divisé par la
Prusse en deux parties, l'une polonaise, l'autre allemande. Cette division,
faite en violation du droit des nations et des engagements solennellement
pris, aurait été, nous assure-t-on, l'objet de représentations adressées par
le cabinet français au cabinet de Berlin. »

Il n'est pas indifférent de faire remarquer que les deux arti-
cles qui précèdent, ayant l'un et l'autre le caractère d'une sour-
ce officielle, sont dans le *Journal des Débats*. Le *National* et la
Réforme gardent un silence complet sur ces deux incidents,
pourtant intéressants.

Le *Constitutionnel* se tait également. L'*Assemblée nationale*
et la *Presse* ont su quelque chose de la réclamation du ministre
sarde.

Assemblée nationale. — SEANCE DU 22 JUIN.

« Au début de la séance, M. Anthony Thuret propose à l'Assemblée un
projet de décret sur le monopole du tabac ; mais la proposition n'est point
appuyée.

« M. l'amiral Casy, ministre de la marine et des colonies. Il m'est parve-
nu ce matin des nouvelles fâcheuses des Antilles ; je crois en devoir donner
connaissance à l'Assemblée, pour que l'émotion publique n'aggrave pas
encore le mal.

« Voici le résumé des dépêches qui me sont parvenues de la Martinique et
de la Guadeloupe :

« Sans attendre l'abolition officielle de l'esclavage, on a proclamé cette
grande mesure ; cela a été le signal d'une grande agitation dans la Marti-
nique ; cependant l'ordre avait été maintenu jusqu'au 20 mai. Mais, à cette
date, des rassemblements se formèrent à Saint-Pierre pour demander l'é-
largissement des noirs arrêtés par le police. La ville a été envahie par la
population noire et livrée au meurtre et au pillage. La journée et la nuit du
22 mai ont été signalées par des actes de cruauté. La maison Deshayes a
été incendiée ; maîtres, enfants et domestiques, en tout, les personnes ont
été brûlés. (Sensation.)

« Vingt autres maisons ont été brûlées et de nombreuses victimes ont
succombé.

« Le lendemain, 23, l'autorité municipale de Saint-Pierre a pris les mes-
ures nécessaires au maintien de l'ordre, et elle a publié l'arrêté suivant :

« Le gouvernement provisoire de la Martinique, considérant que l'escla-
vage est aboli en droit et qu'il importe à la sûreté du pays de mettre à exé-
cution les discussions du gouvernement de la métropole pour l'émancipa-
tion générale dans les colonies françaises :

« Arrête :
» Art. 1^{er}. — L'esclavage est aboli à partir de ce jour à la Martinique.

« Art. 2. — Le maintien de l'ordre public est confié au bon esprit des
anciens et des nouveaux citoyens. Ils sont en conséquence invités
à prêter main-forte à tous les agents de la force publique pour assurer
l'exécution des lois.

« Saint-Pierre, 25 mai 1848.

« Le général de brigade, ROSTOLAND. »

L'arrêté était suivi de la proclamation suivante :

« Citoyens de la Martinique,
« La grande mesure de l'émancipation que je viens de décréter a détruit
les distinctions qui ont existé jusqu'à ce jour entre les diverses parties de la
population ; il n'y a plus parmi nous de libres ni d'esclaves, la Martinique
en porte aujourd'hui que des citoyens.

« J'accorde amnistie pleine et entière pour tous délits politiques com-
mises dans la période de mouvement que nous avons traversée.

« Je recommande à chacun l'oubli du passé ; je confie le maintien de
l'ordre, le respect de la propriété, la réorganisation si nécessaire du tra-
vail, à tous les bons citoyens ; les perturbateurs, s'il en existait, seraient
déormais réputés ennemis de la république, et, comme tels traités avec
toute la rigueur des lois. »

« Saint-Pierre, le 25 mai 1848.

« Le général de brigade, gouverneur provisoire,
ROSTOLAND. »

« M. le gouverneur termine en annonçant qu'au départ de ses dépêches
la situation était aussi bonne qu'il est possible.

« Le gouverneur de la Guadeloupe écrit qu'à la nouvelle des événements
de la Martinique, il a cru devoir ordonner l'abolition immédiate de l'escla-
vage ; qui lui a été demandée par le conseil municipal de la Pointe-à-Pitre.
Sa lettre se termine ainsi : « Tout est calme autour de moi, j'ai lieu de
penser que la tranquillité ne sera troublée nulle part. »

« J'ai cru devoir porter immédiatement ces faits à la connaissance de
l'Assemblée.

« M. Deslongrais, rapporteur, annonce que la commission du projet du
décret sur les boissons, s'est concertée et entendue avec le ministre des
finances sur la nouvelle rédaction du projet ; cette rédaction est adoptée et
l'ensemble du décret voté à une forte majorité.

« M. Perré adresse au gouvernement des interpellations à propos d'une
lettre de M. Boissy, tendant à attaquer l'honneur des agents français à
l'étranger. Il sollicite du ministre des affaires étrangères un formal dé-
menti à ces calomnies.

« En présence des indications vagues et sans précision contenues dans
cette lettre, M. Bastide ne peut, a-t-il dit, qu'affirmer à l'Assemblée qu'il
était trop soucieux de l'honneur de la France à l'étranger, pour la laisser
représentée par des agents qui ne seraient pas dignes de leurs fonctions.
Cette assurance a mis fin aux interpellations.

« La chambre a commencé ensuite la discussion générale du projet de
décret sur la reprise de possession des chemins de fer par l'Etat.

« Plusieurs orateurs ont été entendus. M. Mathieu, de la Drôme, a parlé
fort longtemps et souvent avec succès en faveur du rachat.

« M. de Montalembert parle contre le rachat. (Mouvement de curiosité).
La question est immense ; il demande à n'en embrasser qu'une partie. Il ne
suivra pas le préopiniant dans les développements qu'il a donnés à ses opi-
nions ; il ne traite que le côté politique de la question. L'orateur avait
reste devoir protester de son complet désintéressement dans la question. Il
ne possède pas et n'a jamais possédé une seule action de chemin de fer.
Mais, de même que sous la monarchie constitutionnelle, il combat aujourd'hui
le monopole exercé par l'Etat, et il croit en cela servir le mieux les in-
térêts vrais de la république et de la démocratie, que s'il approuvait l'opi-
nion contraire.

« L'orateur rappelle que MM. Arago et Garnier-Pagès, (le frère du repré-
sentant actuel), étaient naguères partisans de l'exécution des chemins de
fer par les compagnies. S'il cite l'opinion de ce savant illustre, et d'un
homme qui avait une grande autorité comme économiste, et qui avait
d'avis que c'était à l'esprit d'association à se charger de l'exécution de
toutes les lignes de chemins de fer ; ce n'est pas pour se donner le plaisir
facile de mettre en contradiction avec eux-mêmes des hommes opposés au-
jourd'hui aux idées qu'il défend lui-même ; c'est parce qu'ils étaient
dans le vrai.

« On vent aujourd'hui, à l'existence des monopoles, ajouter l'accapare-
ment des industries privées. Il semble que le système de l'Etat soit de dire
à ces industries : *Rendez-vous, travaillez, produisez, prospérez, et si vous
réussissez, nous nous en occuperons ensuite de nous approprier du fruit de votre tra-
vail et de votre propriété. (Vive adhésion.)* On veut que l'Etat substitue
partout le concours onéreux de son industrie à la libre production et à ses
efforts. Mais on ne s'arrêtera pas à cette pensée, et après s'être avisé de deman-
der le monopole et la confiscation des chemins de fer, puis des assurances,
on exigera de vous que vous assuriez celle des filatures, des forges et de
toutes les grandes industries. (Vive adhésion à gauche, adhésion à droite et
au centre.)

« Ne vous y trompez pas ; je ne puis mieux comparer votre système et ses

fâcheux résultats qu'à ces engrenages qui, dans nos usines, nous donnent malheureusement trop souvent le spectacle de malheureux ouvriers broyés sous les dents de fer.

D'abord, c'est une légère partie du vêtement qui est entraînée sous les dents de la machine, puis viennent le bras, les jambes, enfin la totalité du corps qui retombe broyé et sans vie; eh bien! c'est là le sort de l'industriel en France, elle périsa sous les broyeurs de votre mécanique (vive adhésion); si l'orateur repousse le projet, c'est qu'il le croit d'ailleurs fatal à la liberté.

Il redoute, en effet, cette armée d'employés de chemins de fer et d'employés d'assurances que le gouvernement va encore, si on adopte ses projets, pouvoir ajouter à son armée déjà si nombreuse de fonctionnaires publics.

L'orateur donne enfin une définition de la démocratie telle qu'il la comprend. Ce ne doit pas être l'absorption des individus par l'Etat; c'est la liberté des individus. La révolution de 1789 a été l'émancipation de l'individu; il faut que la révolution de 1848 soit l'émancipation de l'association.

C'est à un moment où chacun invoque ce principe fécond de l'association comme remède à tous les maux, que vous venez y porter une si grave atteinte.

Après quelques moments d'interruption, l'orateur continue. Il aborde la question de la légalité de la mesure du rachat, et montre que, sous le rapport de la question de propriété, il viole encore plus directement l'idée morale qui se rattache à la propriété, la propriété qui a précédé toutes les lois, toutes les constitutions humaines. Il rappelle que la propriété des chemins de fer a été constituée par un bail librement accepté sous la protection de ce qu'il y a de plus sacré.

A la suite de ce discours, M. Leroux dépose sur la tribune une adresse des ouvriers des ateliers nationaux. — Renvoi au comité des travailleurs. La séance est levée.

Revue rétrospective.

Un nouveau journal, la *Revolution de 1848*, publie quelques détails intéressants sur une réunion qui eut lieu à Paris, en 1834, des délégués de tous les républicains des départements. Cette réunion arrêta le plan d'une république modérée. Mais déjà un parti plus violent s'était formé au sein du parti républicain lui-même, et ce parti s'était constitué dans la société des Droits de l'homme. La société des Droits de l'homme exposa son programme, qui fut combattu avec véhémence par Armand Carrel et repoussé à l'unanimité par les délégués des départements. Dans la situation actuelle, nous croyons utile de reproduire ces détails: ils jettent un nouveau jour sur le plan et le but des anarchistes; le parti républicain est encore divisé comme il l'était déjà en 1834, et la société des Droits de l'homme n'a pas abdiqué. Voici ce qui se passait:

En 1834, une assemblée générale des associations de France, dont les listes réunies représentaient plus de 300,000 adhérents, influents et éclairés; de toutes les parties de la France fut convoquée à Paris: chaque département et envoya un délégué. Cette assemblée était composée en majeure partie de députés et des publicistes les plus distingués; nonobstant la présence des chambres et le grand procès d'avril à la cour des pairs, où figuraient comme accusés et comme défenseurs divers membres de l'assemblée générale, celle-ci eut pendant plus d'un mois des séances presque quotidiennes.

Les questions les plus importantes y furent discutées, résolues; ainsi l'avènement de la république fut presque unanimement prévu et accepté. Joseph Baspard fut élu directement à l'assemblée l'épée de l'empereur, enrichi de diamants, pour en employer la valeur dans l'intérêt de la liberté de la presse; en demandant seulement qu'à la chute de la dynastie d'Orléans les droits de l'empire fussent non pas reconnus, mais seulement réservés; cette dernière condition fut mise en délibération et formellement repoussée.

Les grands principes de l'ordre et de la liberté furent unanimement proclamés, et que le respect des propriétés mobilières et immobilières, ainsi que de tous les offices, titres et autres droits quelconques acquis et transmissibles à prix d'argent, sauf le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique avec indemnité équitable. Toute mesure contraire fut considérée à l'avance comme étant une confiscation odieuse, attentatoire à l'équité, digne d'un despotisme royal ou de la tyrannie de 93; il en fut de même pour la privation d'une banqueroute et de nouveaux assignats.

Suivant l'assemblée, la république à venir, au moyen de l'économie, de la moralité, de la probité exigées sans relâche dans tous les rouages de l'administration, de la sécurité et de la confiance qu'elle inspirerait par là à tous les citoyens et aux gouvernements étrangers, en profitant des améliorations résultant de la première révolution et en évitant ses funestes excès, la république pourrait, sans aucun doute, acquiescer loyalement toutes les charges de l'Etat et faire prospérer les finances.

La proposition faite à l'assemblée, à la fin de la session, par quatre ou cinq de ses membres, d'admettre dans son sein et de soutenir dans les départements, au moyen des associations de la presse, une Société nouvellement formée à Paris sous la dénomination de *Société des Droits de l'Homme*, fut unanimement repoussée par un vote solennel et motivé de chacun des délégués lorsqu'elle eut formulé ses principes.

C'étaient ceux-ci:

1. A l'avènement de la République, suspension immédiate de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, à l'effet d'infuser par la coaction individuelle dans la nation le sentiment républicain dont elle ne paraissait être suffisamment imbuë.

2. Abolition immédiate du droit de propriété et d'hérité dans les familles.

3. Éducation commune et obligée de tous les enfants de la République, hors de toute influence de leurs parents.

4. Etablissement des clubs sous les anciennes dénominations terroristes: Danton, Robespierre, etc.

Le vote répulsif et presque unanime de l'assemblée générale avait été précédé de huit jours de discussions ou platô d'explications à l'effet d'éclairer les quatre ou cinq membres qui avaient fait cette fâcheuse proposition et de leur permettre de la retirer spontanément.

Armand Carrel surtout, dont les lumières, la haute intelligence et le patriotisme n'ont jamais été mis en question, et dont la perte est aujourd'hui si regrettable, formula son opinion avec une lucidité et une énergie remarquables; ce souvenir a dû d'autant moins s'effacer de la mémoire des membres encore vivants de l'assemblée, qu'il n'y joignit une particularité presque dramatique.

Il stigmatisa l'odieuse et funeste de la confiscation de la propriété mobilière et immobilière, sous prétexte d'un partage égalitaire impossible à maintenir.

Il imposa à tous les enfants de la république une éducation commune, et les soustraire à la sollicitude et à la surveillance de leurs parents, lui paraissant une monstruosité à peine applicable aux républiques d'Athènes ou de Sparte.

Il repoussa formellement le rétablissement des clubs, de sinistre mémoire, soit parce qu'ils rappelaient les plus mauvais jours de la Terreur, soit parce qu'ils seraient avantagusement remplis par les associations dont le but spécial, contenu à l'avance, serait plus ou moins et plus moral, et l'action plus ou moins régulière. Avec égard, il préférait qu'on devait écarter avec soin tout ce qui pouvait donner lieu à des divisions de solidarité avec les crimes et les délits d'une époque contre laquelle les provinces, les campagnes surtout, ont conservé une répugnance et une antipathie très-prononcées; qu'il ne fallait pas même de permettre une partie de la France, et que, sous ce rapport, il paraissait d'opinion des autres délégués des départements; qu'il

était donc nécessaire, tout en profitant des améliorations qu'avait produites la première révolution, d'éviter désormais, autant que possible, les mêmes les dénomination, le langage spécial et les excentricités de cette époque; que d'ailleurs le progrès des arts et de nouveaux besoins appelaient une république toute nouvelle, repoussant une servile imitation, et ne pouvant s'accommoder du bagage et des lambeaux pourris ou usés de ces temps déjà éloignés.

La proposition liberticide de suspendre immédiatement la liberté individuelle et la liberté de la presse pour mieux républicaniser la France, excita par dessus tout l'indignation d'Armand Carrel. Il demanda combien de temps durerait cette dictature; quelle garantie serait donnée aux citoyens, non seulement pour cette durée, mais encore pour le maintien de leur fortune et de leur vie contre les pouvoirs exorbitants et les intentions de ces proconsuls, et contre la hache de leurs lieutenants. Il déclara que, pour lui, ne voulant à aucun prix faire partie d'une dictature ou d'un consulat dont la responsabilité lui paraissait trop lourde, il n'entendait pas non plus octroyer volontairement à l'avance à qui que ce fût le droit de lui bâillonner la bouche, de briser sa plume, de l'emprisonner et de l'assassiner sans autre forme de procès, le tout au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Cette tyrannie lui paraissait pire cent fois qu'un despotisme impérial ou royal.

Armand Carrel termina son impétueuse allocution par une personnalité qu'il ne put maîtriser; ainsi il déclara qu'il éprouvait un profond regret et le plus vif chagrin de se trouver en opposition, sur ces questions majeures, avec son meilleur, son plus ancien ami, celui avec lequel il n'avait cessé jusque-là d'avoir les relations les plus intimes, relations que le temps et les sympathies politiques semblaient avoir fondées pour toute la vie, avec Godefroi Cavaignac, (présent à l'assemblée, et qui était tout à la fois l'un des délégués et président de la nouvelle société des Droits de l'Homme); mais qu'il ne pouvait, lui Carrel, s'empêcher, malgré toutes ses répugnances, de lui signifier, en présence de l'assemblée, que si jamais les principes odieux de cette société avaient quelque chance de succès, il était résolu à les combattre non seulement par la voie de la presse et tous les moyens légaux, mais encore à coups de fusil.

L'assemblée générale, en se séparant quelques jours après, fit remettre à chacun des délégués un exemplaire lithographié, signé du président et du secrétaire, de toutes les délibérations de la session, avec invitation de les remettre à leurs divers comités, en les appelant à voter spécialement sur la Société des Droits de l'Homme. Il fut convenu de plus entre les délégués que partout où les comités ne la repousseraient pas à l'unanimité, chacun d'eux devrait, non-seulement se retirer de l'association, mais encore s'efforcer de l'éclairer sur ses odieuses maximes, afin qu'elle ne contribuât pas, à son insu, à propager et à soutenir une œuvre si contraire à celle pour laquelle elle avait été fondée originairement.

L'étendue des nouvelles des Indes-Orientales que nous donnons aujourd'hui nous force d'ajourner à un prochain numéro la publication de la correspondance de Naples sur les événements du 15 mai que nous avions annoncée hier.

AVIS. — L'Office-Commercial demande un mandataire dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de canton pour l'y représenter et y faire opérer le placement de toute espèce de marchandises dites: *Articles de Paris*; émoluments et remises de 2,000 à 2,500 francs, pas de garanties pécuniaires. Ecrire franco au directeur, Rue Madame, n° 43, à Paris.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 23 JUN. — Au début des affaires il se présentait beaucoup de preneurs dans les notes, avec ce résultat que cette valeur, ainsi que tous les autres fonds hollandais, étaient momentanément en hausse. Les réalisations survenues ont fait échouer les cours, les cours sont cotés en général fermement en baisse sur hier.

Espagnols plus offerts avec peu d'affaires. — Russes plus en faveur, les Autrichiens restent comme hier, avec affaires animées sur les 2 1/2% et après avoir présenté une tendance prononcée de hausse continue. — Escoté 4%.

ROTTERDAM, 23 JUN. — Presque tous les fonds publics et plus particulièrement les Hollandais et les 2 1/2% métalliques ont été recherchés aux cours notés.

PARIS, 22 JUN. — Nos fonds continuent d'être lourds avec peu d'affaires et sans motifs bien réels de baisse. Des bandes d'individus appartenant aux ateliers nationaux qui ont parcouru ce matin la rue Saint-Honoré, en criant: *A bas Lamartine!* ont donné quelque inquiétude à la Bourse. Les succès probables des Autrichiens arrêtent aussi les acheteurs, dans la crainte d'une intervention. Le 3% a fait 44.25 et 44.75 et reste à 44.50 en baisse de 1%. Le 5% a varié entre 67.75 et 67.50 dernier cours, en baisse de 50 c. Les actions de la banque de France restent comme hier à 1260, ainsi que les obligations de la ville à 1195; bons du trésor 23 à 22% de perte; Vieille Montagne 2025, en baisse de 50 fl.; hauts fournaux de Monceau 900. A terme le 3% reste à 44.50 et le 5% 67.50.

Chemins de fer. — Il y a baisse de 7.50 sur l'Orléans et la Rouen (405) de 3.75 sur le Marseille (220) et le centre (258 75); de 2.50 sur les Versailles (rive droite) (117.50); le Bordeaux (395); le Nord (355); et le Lyon (310); de 1.25 sur les Versailles (rive gauche) (95) et le Strasbourg (355); le Bâle, le Tours à Nantes et le Montreaux n'ont pas varié; le Havre a été fait à 202.50 et le Dieppe à 168.75.

Fonds étrangers. — Le 5% belge (1840) a baissé de 1/2 p. % à 66; l'emprunt romain, également d'un 1/2 p. % à 58 1/2 et celui du Piémont de 15 fl. à 935; la rente de Naples n'a pas varié à 71.50. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

LONDRES, 22 JUN. — Les nouvelles particulières des Indes-Orientales sont moins favorables que les avis publics. Plusieurs maisons étaient désappointées de ne point recevoir de remises. On n'annonce aucune nouvelle favorable dans les présidences, mais à Colombo, MM. Alland, Boyd et Co, avaient suspendu par suite de la cessation de paiement de leurs correspondants à Londres, MM. Boyd et Thomas.

Les avis des Indes occidentales annoncent la faillite de MM. Shroder et Co à Portorico; le passif est de 135 à 145,000 livres sterling. De la Havane on mentionne la suspension de quatre maisons, mais elles n'affectent pas les intérêts européens.

Les lettres de Hambourg annoncent la suspension temporaire de l'importante maison de banque Orlemans et fils, d'Altona. On pense qu'elle reprendra ses paiements dans peu de jours.

On a fait peu d'affaires en fonds anglais; les cours sont calmes, mais plus fermes qu'hier. Consolidés 88 5/8 à 89; 3% 83 7/8 à 84; 3 1/4 84 1/2 à 85; bons de l'échiquier 37 à 40.

Les fonds étrangers ont peu varié; seulement les fonds mexicains ont haussé à 16 1/2 et 17, par suite de la nouvelle officielle de la signature du traité de paix entre le Mexique et les Etats-Unis; espagnols plus faibles: 3% 22 à 21 1/2; 5% 11 1/4 à 11 3/4; hollandais 2 1/2% 42 à 43 1/2; portugais 16 à 17; italiens 63 à 67.

ANVERS, 23 JUN. — Bourse faible. — Fonds belges: 5% 65 et 65 1/8 fait; 4 1/2% 59 1/2 p. %; 2 1/2% a été traité à 32 1/4 à 3/16 et reste 32 1/4 et p. — Fonds espagnols: 5% 8 3/4 fait; dette intérieure 16 1/8 A, et 16 1/4 P. — Fonds romains 57 p. %.

2 3/4 heures. — Fonds belges 5% 65 1/8 A.; de 2 1/2% 32 1/4 fait et reste cours.

FRANCOFORT, 22 JUN. — Il s'est manifesté aujourd'hui une forte tendance à la hausse par suite de la reddition de Prague et d'un bruit sur un armistice conclu en Italie.

2 1/2% d'Autriche, 28 7/8; 5% id., 55; Act. de la Banque, 1000; 4 1/2% vu l. 86.

BRUXELLES, 22 JUN. — Les cotés ont fléchi tant soit peu, et les transactions dans les diverses actions ont été fort restreintes. L'on se préoccupait beaucoup de la composition du nouveau ministère, quoique, rien de certain n'en fut connu à la clôture de la bourse. Les fonds Prussiens restent comme hier; les fonds étrangers presque tous en hausse.

MANNH, 17 JUN. — Le président du conseil a donné hier un grand banquet au comte de Radzinski, ministre de Prusse. Le banquet était de 34 convives:

Il a été d'une grande magnificence. La musique n'a pas cessé de se faire entendre pendant le banquet.

On parle du renouvellement de menées carlistes dans les provinces, et l'on cite comme chefs de ce mouvement les généraux Cabrera, Zariatégui et Elio. Ce dernier se chargerait de la Navarre.

Un enfant don Eurique et quelques exaltés émigrés ne seraient pas étrangers à ces menées.

3% 21 3/4 P. (après la bourse 21 5/8 arg.); 5% 18 au compt. (après la bourse 12 7/8 à 3/4 A.); dette sans intérêt 4 3/4 P.; (après la bourse 15 3/8 A.); coupons 8 A.; titres provisoires 3 3/4 P.; banque de St-Ferdinand 70 P. — Changes: Paris 4-40 P.; Londres 41 A.

Dette act. 21 42 1/2	Dito 21 3/4	Dito 21 5/8	Certific. dit. 16 1/2
Dito dit. 49	Dito dit. 49	Dito dit. 49	Pologne Cert. 4
Dito en liq. 3	Dito en liq. 3	Dito en liq. 3	Lots Pol. fl. 300
Dito dit. 4	Dito dit. 4	Dito dit. 4	Dito dit. fl. 500 99 1/2
Emp. des L.-O. 64	Emp. des L.-O. 64	Emp. des L.-O. 64	Amér. Phil. B. 6
S. d'Am. 31	S. d'Am. 31	S. d'Am. 31	Dito Act. de B.
Soc. de C. 4	Soc. de C. 4	Soc. de C. 4	Autr. Mét. 5
Lac de Harl. 5	Lac de Harl. 5	Lac de Harl. 5	Dito 21 1/2
C. de l'Ind. R. 4	C. de l'Ind. R. 4	C. de l'Ind. R. 4	Dito 21 1/2
Ch. de fer Holl. 50	Ch. de fer Holl. 50	Ch. de fer Holl. 50	Dito 21 1/2
Dito 4 1/2	Dito 4 1/2	Dito 4 1/2	Dito 21 1/2
Belgique 4 1/2	Belgique 4 1/2	Belgique 4 1/2	Dito 21 1/2
D. Rothsch. 2 1/2	D. Rothsch. 2 1/2	D. Rothsch. 2 1/2	Dito 21 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	Esp. Ard. 85 1/2	Esp. Ard. 85 1/2	Dito 21 1/2
Dito de 5101.5	Dito de 5101.5	Dito de 5101.5	Dito 21 1/2
Dito Piéc. c. 5	Dito Piéc. c. 5	Dito Piéc. c. 5	Dito 21 1/2

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2 0/0 42 1/2	ESP. — Ard. int. L. 510 3 0/0 16 1/2
Dito dit. 3 1/2 49 1/2	RUSSIE. — Emprunt
Dito dit. 4 1/2 65 1/2	Dito dit. 4 1/2 65 1/2
ESP. — Ard. de L. 170.5	5 1/2 9 1/2

3 p.c au compt. 44 50	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.
» fin cour. 44 50	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ.
Emprunt 1847	Société génér.	Par. Vers. r. dr.
» fin cour.	Epp. ditte act.	» r. g.
5 p.c au compt.	» différée.	» Orléans 585
» fin cour.	» nouv. 3 p.	» Rouen 405
Banq. de Franc.	» dette int.	» Paris Nord 355
Caiss. G. 1000	Naples 3 p. c.	» Lyon 205
Belg. 5 p. 1840	Rome Em. 1844	» Vieille M. 205
» 5 p. 1842		» Gr. Montg.
» 4 1/2 1844		

Cons. Compt. 83 1/2	Pérouville 30, 33	Dito différée 2 1/2
D'en liquidat.	4 p. c. port.	Dito passive 16 1/2
Belges 58, 62	5 p. c. de 1838	Mexique 37, 91
Hollande 5 p. c.	Brésilien 66, 69	Russie 87, 91
Dito 4 p. c.	Dettes esp. 5 11, 11 1/2	Colombie 65, 70
Dito 2 1/2 p. c.	Dito 3 p. c.	

Belg. C. de la	Aura, Métal. 5	Dette diff. 1834
bq. B. 2 1/2	Dito 2 1/2	Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	L. / 2500. 1839	Russie. Emp. 5
g. R. 2 1/2	Dito de 7500	Amr. H. C. 5
Emprunt. 3	Pol. L. de 300	Dito de nouv. 5
Dito. 4	Dito de 7500	Pruss. Dito 1
Dito. 4 1/2	Bap. Lots de	à Berl. 1832
Dito de 1840.5	750 1840.	Nap. Cert. Falc 5
Dito 1842. 5	Dito 1845.	ETAT ROMAIN. 5 56 1/2 P.
Holl. D. act. 2 1/2	Esp. Ep. 1834 5 9	

Métalliques 5 54 1/2 à 55 1/2	Métalliq. 2 1/2	28 1/2 à 29
» 4 1/2	Banque	1000, 1010
» 3 1/2	»	»

Obligat. 3 1/2 67 1/2	P. Ch. Aix à Maest	Hollande 2 1/2
Russ. (Roths.) 92	Obl. dela S.C.M. 84	P. Lots de Pot. 500 58
Dito Stiegl. 4 7 1/2	A. Banque de Prus 70 1/2	P. Dito 300 83
Ch. de fer rhén.		A.

Métalliques 5 69 1/2	Emprunt 1834 110 1/2	Act. de la Banq.
» 4 1/2	» 1839 68	Lots de 500 fl.
» 3 1/2	Ch. de fer Milan. 63	Dito de 250
» 2 1/2	» du Nord 99 1/2	

Emp. 1840 5 p. c.	P. E. V. 1838	Act. M. ind. 300
» 1842 5 p. c.	A. Act. 3. 63	A. Act. ind. 300
» 1834 4 1/2	P. S. C. 4 1/2	P. B. Fonc. 4
» 1836 4 p. c.	A. Act. S. M. 78	P. Espag. Ardoins
» 1833 3 p. c.	A. Act. S. M. 78	» intérieur. 31
Dette act. 2 1/2	A. Act. S. M. 78	A. Naples 5 p. c.
S. G. et R. 2 1/2	A. Act. S. M. 78	Romain 5 p. c.
E. V. 1832 4 p.		

Paris court. 56 1/2	P. Naples 2/m. 71	A. Londres court. 11.97 1/2 A
2/m. 55 1/2	A. Vienne 6/S. 30	P. 2/m. 11.87 1/2 A
Madrid 3/m. 200	A. Francfort 6/S. 93 1/2	A. Hamb. court. 34 1/2 A
Lisbonne 3/m. 40	A. S-Peterb. 2/m. 168 1/2	A. 2/m. 34 1/2 A
Gènes 2/m. 44 1/2	A.	

Amst. court. 143 1/2	P. Hamb. 2/m. 149 1/2	A. Vienne 2/m. 34 1/2
2/m. 142 1/2	A. Londres 3/m. 6 24 1/2	A. Franc. 2/m. 34 1/2
Hamb. court. 149 1/2	A. Paris 2/m. 81 1/2	P. S. P. 2/m. 34 1/2

Amsterd. court. 100 1/2	A. Hamb. court. 87 1/2	A. Paris court. 94 1/2 P
2/m. 100 1/2	A. 2/m. 86 1/2	A. 3/m. 102 1/2 P
Berlin court. 104 1/2	A. Londres court. 120 1/2	P. Vienne court. 102 1/2 P
3/m. 104 1/2	2/m. 119 1/2	P. 3/m.

Amsterdam 161	Francfort 172	Londres 173
Augsburg 116 1/2	Hambourg 173	

PAR TELEGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam.

CE JOUR D'AUJOURD'HUI 24 JUN 1848.

Cours de clôture à 5 heures et quart.

PAYS-BAS. — Dette active. 5% 41 1/2 A.

Dito dit. 47 3/4

Dito dit. 63 1/2

ESPAGNE. — Ardoins de L. 510. 5. 8 7/16

Dito intérieur L. 510. 5. 35 3/4

RUSSIE. — Emprunt Hope 1799 1816. 5. 96

AUTRICHE. — Obligat. Métalliques 2. 2. 2. 2.

Par suite de la nouvelle apportée que les pigeons d'une bourse de Paris à la bourse d'hier, de un pour cent, se sont dit, tous les fonds ont ferts à la cote avec beaucoup de vaillants sans précautions.

LA HAYE, chez C. Van der Meer, Sur. N°